

Courrier hebdomadaire

n° 1798 • 2003

Les partis et la politique de défense

Alain De Neve
André Dumoulin
Raphaël Mathieu

Centre de recherche et d'information socio-politiques
CRISP

CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SOCIO-POLITIQUES – CRISP

président : Xavier Mabille
Directeur général : Vincent de Coorebyter
secrétaire général : Pierre Blaise
Rédacteur en chef : Étienne Arcq

Équipe de recherche :
Étienne Arcq, Pierre Blaise, Vincent de Coorebyter,
Caroline Sägesser, Anne Vincent, Marcus Wunderle

Conseil d'administration :

Pierre Arcq, Jacques Brassinne de La Buisnière (*vice-président*), Camille Deguelle, Franklin Dehousse, Hugues Dumont, Jacques Emond, Jules Gérard-Libois (*président fondateur*), José Gotovitch, Nadine Gouzée, Serge Govaert, Maurice-Pierre Herremans (*président honoraire*), Luc Huyse, Laura Iker, Alexis Jacquemin, Micheline Jamouille, Malou Julin, Xavier Mabille (*président*), Roland Michel (*administrateur général*), Pierre Reman, Guy Spitaels, Robert Tollet (*vice-président*), Els Witte, Paul Wynants

COURRIER HEBDOMADAIRE

Le numéro simple : 6,90 € – Le numéro double : 12,40 €
Abonnement : 235,00 euros
(TVA comprise)

Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles – Tél.: 02/211 01 80
Banque : 310-0270551-07 – CCP : 000-0065824-58
Site web : www.crisp.be

Le *Courrier hebdomadaire* bénéficie des remarques et suggestions de l'équipe de recherche du CRISP. Les projets de textes sont également soumis à la lecture de spécialistes extérieurs à l'équipe de recherche, et qui sont choisis en fonction des sujets traités.
Le *Courrier hebdomadaire* est membre de l'Association des revues scientifiques et culturelles (ARSC).

Éditeur responsable : V. de Coorebyter, Place Quetelet, 1A – 1210 Bruxelles

Tous droits de traduction, d'adaptation ou de reproduction par tous procédés, y compris la photographie et le microfilm, réservés pour tous pays

ISSN 0008 9664

Table des matières

INTRODUCTION	5
1. L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE	6
1.1. Méthodologie	6
1.2. Les sujets abordés au cours de la législature 1999-2003	8
1.3. La participation des partis politiques au travail parlementaire	10
1.4. Les sujets abordés en fonction des différents partis	12
2. LES PARTIS POLITIQUES ET LA DÉFENSE NATIONALE	16
2.1. Le PS	16
2.2. Le SP.A et Spirit	17
2.3. Le MR	17
2.4. Le VLD	18
2.5. Écolo	19
2.6. Agalev	20
2.7. Le CD&V	20
2.8. Le cdH	20
2.9. Le FN	21
2.10. Le VB	22
2.11. Synthèse	22
3. LES PARTIS POLITIQUES ET LA PESD	25
3.1. Le PS	25
3.2. Le SP.A et Spirit	26
3.3. Le MR	27
3.4. Le VLD	30
3.5. Écolo	31
3.6. Agalev	31
3.7. Le CD&V	33
3.8. Le cdH	33
3.9. Le FN	35
3.10. Le VB	36
3.11. Synthèse	36
CONCLUSION	37

INTRODUCTION

Le présent *Courrier hebdomadaire* a pour objet l'analyse de l'intégration des questions de défense nationale et européenne au sein des préoccupations des partis politiques belges. Cette analyse comprend deux volets. Le premier examine les activités parlementaires en rapport avec les affaires militaires belges et européennes. Nous procéderons, plus précisément, à l'analyse des travaux conduits par la commission de la Défense nationale de la Chambre au cours de la dernière législature. Le second repose sur un examen des propositions relatives à la défense belge et européenne (politique européenne de sécurité et de défense) au sein des programmes politiques des partis représentés au Parlement fédéral dans la perspective des élections législatives du 18 mai 2003.

L'objet de cette étude est de déceler les lieux de convergences et de divergences entre les formations politiques du pays (mise à l'agenda politique des partis, définition des priorités, visions prospectives, etc.). Il s'est agi, plus exactement, de relever les principales thématiques abordées par les partis en matière de défense nationale et européenne. En effet, à l'instar d'un grand nombre de compétences régaliennes, le secteur de la défense constitue un lieu d'intersection de multiples problématiques de type économique, social, budgétaire, environnemental et politique au sens propre du terme. En outre, le concept même de défense peut être décliné en une variété de sous-thèmes qui lui sont constitutifs (structure de forces, choix des systèmes d'armes et des matériels, définition des tâches et missions, statut du personnel, intégration au sein des enceintes multilatérales, spécialisation, ...).

Il est, enfin, utile de préciser que cette étude ne prend en compte ni les divers documents internes (à diffusion publique ou restreinte), ni les notes de travail produites par les partis, ni les études spécialisées sur la place de la Belgique en matière de sécurité européenne. Ce choix a été opéré à dessein. Il s'agit, en effet, de s'intéresser aux seules dispositions programmatiques spécifiquement adressées à l'ensemble des concitoyens dans le cadre de travaux parlementaires et d'un choix électoral donné. Aussi, cette étude ne peut être assimilée à un bilan exhaustif des positions et conceptions des partis en la matière ; il est plutôt un indicateur des messages que les formations politiques entendent transmettre aux citoyens.

1. L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

La présente partie se subdivise en trois sections. Dans un premier temps nous comptabilisons les sujets abordés au cours de la législature passée à la commission Défense nationale de la Chambre. Dans un deuxième temps, nous analysons la participation des formations politiques présentes en fonction de leur poids relatif au sein de cette assemblée. Enfin, dans un troisième temps, nous analysons les sujets abordés en fonction de ces formations politiques. Avant cela nous présentons la méthodologie utilisée.

1.1. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour l'analyse de l'activité de la commission de la Défense nationale de la Chambre pour la législature 1999-2003 est la suivante : pour toute la législature nous avons répertorié l'ensemble des intitulés des questions posées par les membres. Outre l'intitulé des questions parlementaires, plusieurs informations ont été collectées :

- la date à laquelle la question a été posée ;
- le nom du parlementaire qui a posé la question ;
- le parti auquel il appartient ;
- la catégorie de question.

Si les trois premières informations reprises ne nécessitent pas de commentaires spécifiques, la dernière par contre demande à être approfondie. Pour analyser les sujets abordés, il a été nécessaire de les regrouper en catégories. Nous avons abouti à un regroupement en dix-sept catégories.

En procédant de cette manière nous simplifions en quelque sorte la masse des questions posées au sein de la commission. Toutefois, cette « compression » entraîne, et c'est inhérent à ce type de processus, une perte de précision. *A contrario* cette perte se voit compensée par le fait qu'elle autorise le traitement statistique des questions parlementaires.

Ces catégories sont restrictives. Le choix a été fait de ne pas comptabiliser une même question dans plusieurs catégories. À l'inverse, nous avons choisi de comptabiliser les questions dans une même catégorie autant de fois qu'elles étaient posées par les partis.

Le classement adopté se base sur la lecture complète de la question et de la réponse. Par exemple, une question sur l'utilisation d'armes à l'uranium appauvri durant la campagne aérienne au Kosovo pouvait être comptabilisée dans les catégories matériel, opérations ou santé. Toutefois à la lecture de l'intervention il apparaissait clairement que le parlementaire voulait des renseignements sur les risques que représentent ces munitions pour la santé des soldats belges : nous l'avons donc comptabilisée dans la catégorie « santé ». Un deuxième exemple avec une question sur l'achat de tenue NBC dans le cadre de la menace terroriste : cette question ne sera pas comptabilisée dans la catégorie « matériel »

mais bien dans la catégorie « menace terroriste », qui est dans ce cas l'aspect principal de la question. Les catégories retenues sont les suivantes :

- personnel : questions relatives au statut du personnel au sens large : ces questions font référence aux conditions de travail et de paiement des catégories de personnel qui souvent, en raison de la nature particulière de leur fonction, ont un statut qui nécessite des clarifications (personnel navigant, personnel soignant,...). Nous y avons également inclus les questions portant sur la liberté de culte au sein des forces armées, sur les problèmes liés à la liberté d'expression. Se retrouvent également dans cette catégorie les questions relatives au paiement des salaires et des allocations (indemnité, primes,...) dont bénéficie le personnel des forces armées belges y compris les retraités. Les questions concernant la clé de répartition linguistique sont également reprises dans cette catégorie ¹ ainsi que les questions relatives au recrutement ;
- infrastructure : questions relatives à l'avenir du patrimoine immobilier des forces armées belges. Les questions portant sur la fermeture, la rénovation et la vente de casernes ou de terrains d'entraînement y sont reprises ;
- matériel ² : questions afférentes à l'achat de matériel par la Belgique (décision de s'engager ou non dans un programme, état d'avancement des programmes en cours,...). Nous y avons inclus également les questions relatives à la vente par la Belgique d'une partie de son matériel ³. Enfin, l'ensemble des questions relatives à l'état global du matériel actuellement utilisé par les différentes composantes des forces armées est également inclus dans cette catégorie ;
- santé : questions portant sur l'hygiène et sur la santé au sens large des militaires servant au sein des forces armées belges ;
- budget : pour cette catégorie, il existait des recoupements avec les questions relatives au matériel et au personnel. Toutefois, nous avons pris soin de ne considérer ici que les questions traitant spécifiquement de l'impact budgétaire des décisions prises par le Ministère de la Défense nationale ;
- environnement : questions portant sur l'impact (positif et négatif) au sens large de l'ensemble des activités menées par les forces armées sur l'environnement en général (riverains, écosystème,...) tant en Belgique qu'à l'étranger. Nous retrouvons ainsi des questions relatives aux nuisances occasionnées par les vols et par les tirs d'entraînements ;
- réforme : questions traitant de manière spécifique la problématique de la réforme des forces armées. Bien que cette dernière ait des implications en matière de personnel et d'infrastructure, l'ajout de cette catégorie se justifiait par le nombre de questions portant directement sur l'avancement de la réforme et qui ne pouvaient pas être catégorisées ailleurs (ces questions concernaient pour la plupart l'état d'avancement de la réforme, les changements globaux dans l'organisation de l'armée belge,...) ;

¹ Ces questions ne revenaient pas assez souvent pour faire l'objet d'une catégorie à part entière.

² Le lecteur prendra en considération que nous n'abordons ici que les questions posées dans le cadre de la commission de la Défense nationale, qui est une commission permanente. Nous n'abordons donc pas ici les questions traitées par la commission temporaire des achats.

³ Il est important de considérer qu'il n'est pas question ici de l'exportation d'armes comme c'est le cas pour les fusils de la FN au Népal par exemple (ces questions sont alors traitées au sein de la commission des Affaires étrangères). Il s'agit de questions très spécifiques traitant de la vente de matériel d'occasion appartenant à l'armée belge à des pays tiers, mais également à des particuliers.

- missions : cette catégorie, à ne pas confondre avec « opérations », traite des questions relatives à la teneur des missions que doit remplir l'armée belge. Sont abordées les questions sur l'évolution des missions et sur l'ajout de nouvelles missions (comme ce fut le cas avec la proposition de mettre en place une coopération avec la police fédérale) ;
- accidents : questions portant sur les accidents dont ont été victimes des militaires belges, ou sur les accidents impliquant des civils et des militaires belges au cours de la législature passée, mais également les questions sur le suivi d'accidents plus anciens ;
- organisations internationales : questions relatives à l'Otan, l'Onu ou à d'autres organisations internationales (l'UE excepté).
- PESD : questions relatives à l'implication belge dans la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : avancement des travaux dans les différents groupes de travail, teneur de la participation belge à la PESD,...
- coopération : questions portant sur les actions de coopération menées par le Ministère de la Défense tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Citons, à titre d'exemple, la coopération entre les forces armées belges et l'armée béninoise et celle de la marine belge, avec les gardes côtes américains ;
- menaces terroristes : nous avons inclus cette catégorie afin de mesurer l'impact des attentats du 11 septembre 2001. Nous y avons encodé l'ensemble des questions portant sur les menaces d'attentats contre des infrastructures militaires en Belgique, mais également les mesures de précautions prises pour protéger les militaires en cas d'attaques terroristes ;
- image : questions portant sur l'image des forces armées belges au sens large : les questions sur les campagnes de publicité de l'armée belge, mais sur également les articles (positifs ou négatifs) écrits dans la presse sur les forces armées ;
- opérations : questions portant spécifiquement sur le déroulement d'opérations militaires impliquant les forces armées belges (KFOR, SFOR, ISAF,...) ;
- renseignement : questions portant sur la problématique du renseignement au sens large du terme ;
- autres : questions qui ne pouvaient être classées dans les catégories précédemment décrites. Soit ces questions étaient d'ordre trop général, soit elles ne concernaient pas les forces armées belges.

Cette analyse est à considérer comme une première ébauche d'une étude plus approfondie. Cette dernière devrait se baser sur le travail réalisé au sein de plusieurs commissions et sur une série beaucoup plus longue de législatures.

1.2. LES SUJETS ABORDÉS AU COURS DE LA LÉGISLATURE 1999-2003

Le nombre de questions répertoriées est de 637 pour l'ensemble de la législature. Les trois premières catégories représentent à elles seules plus de la moitié des questions posées. La première catégorie concerne le personnel, avec 132 questions ; elle représente plus de 20% des questions posées. En deuxième lieu viennent les questions portant sur l'avenir du patrimoine immobilier des forces armées belges ; cette deuxième catégorie est

à peu près aussi importante que la première : à elles deux, elles représentent 40 % des questions posées.

La législature passée correspondait à la mise en place de la structure unique dans le cadre de l'application du « Plan stratégique 2000-2015 » proposé par le ministre de la Défense André Flahaut (PS). Le processus toujours en cours impliquant de nombreux changements, tant en matière de personnel que d'infrastructure (fusion d'unités, fermetures de certaines casernes,...), il n'est pas surprenant que ces deux catégories de questions soient les plus fréquemment posées par les parlementaires. La lecture du tableau 1 donne le nombre d'occurrences des différentes questions et ce qu'elles représentent en pourcentage sur l'ensemble des questions posées.

Tableau 1 : Questions posées par catégorie (nombre absolu et %)

Catégories	Occurrence	%
Personnel	132	20,72
Infrastructure	114	17,90
Matériel	87	13,66
Santé	39	6,12
Autres	33	5,18
Budget	31	4,87
Environnement	31	4,87
Réforme	29	4,55
Missions	24	3,77
Accidents	20	3,14
Organisations internationales	20	3,14
PESD	20	3,14
Coopération	16	2,51
Image	15	2,35
Menaces terroristes	10	1,57
Opérations	9	1,41
Renseignement	7	1,10
Total	637	100,00

Pour la troisième catégorie de questions, la même remarque que pour les deux premières peut être faite. En effet, le « Plan Stratégique 2000-2015 » comporte une série d'engagements précis dans le cadre du renouvellement du matériel afin de permettre à la Belgique de respecter ses engagements sur le plan international. Ceci justifie dans une certaine mesure la présence de cette catégorie à la troisième place du classement. Dès lors, si l'on prend également en considération la catégorie concernant la réforme (4,55%), les questions concernant le processus de « transformation » des forces armées belges représentent 56,83% des questions posées.

Les questions liées à la santé des militaires sont celles qui reviennent le plus souvent après les trois principales catégories. Au sein de cette catégorie, près de 70% des questions posées concernaient la problématique de l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri et le « syndrome des Balkans ». À l'instar des questions relatives à la santé, celles

posées sur l'environnement reviennent également souvent et se situent au même niveau de fréquence que les questions sur le budget.

Les autres sujets ont moins fait l'objet de question. Les questions relatives au renseignement, aux opérations et aux menaces terroristes sont celles qui reviennent le moins souvent.

1.3. LA PARTICIPATION DES PARTIS POLITIQUES AU TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Du point de vue de la participation des partis politiques ⁴ au travail de la commission, on constate que les quatre premiers partis en termes de nombre de questions posées sont des formations politiques du Nord du pays (tableau 2). Seul le MR s'intercale dans la suite des partis néerlandophones. À lui seul, le VLD pose plus de questions (137) que l'ensemble des partis francophones (111).

Tableau 2 : Questions posées par parti politique (nombre absolu et %)

Parti	Nombre de questions	%
VLD	139	21,82
VB	101	15,86
CD&V	101	15,86
Agalev	92	14,44
MR	59	9,26
SP	51	8,01
VU-ID	42	6,59
Écolo	26	4,08
PS	13	2,04
cdH	13	2,04
Total	637	100,00
Partis flamands	526	82,57
Partis francophones	111	17,43

Cette analyse doit toutefois être affinée pour tenir compte du poids relatif de chaque formation politique au sein de la commission de la Défense nationale. Pour ce faire nous avons procédé à un simple report du nombre de membres effectifs et suppléants de chaque formation politique sur le nombre total de parlementaires composant la commission (tableau 3).

⁴ Après la disparition de la VU en septembre 2001 et la création de deux partis distincts, la Nieuwe Vlaamse Alliantie (N-VA) et Spirit, le groupe VU-ID a continué d'exister au Parlement. Les calculs qui suivent concernant le groupe VU-ID ne tiennent pas compte des changements intervenus au niveau du parti.

Tableau 3 : Poids relatif des partis au sein de la commission de la Défense nationale de la Chambre (effectifs et suppléants)

Parti	Nombre de membres	Présence du total (%)
Agalev	3	7,5
Écolo	2	5,0
VLD	5	12,5
CD&V	7	17,5
PS	4	10,0
MR	5	12,2
cdH	3	7,5
SP.A	3	7,5
VB	5	12,5
VU-ID	3	7,5
Total	40	100,0

Tableau 4 : Questions posées et poids relatif des partis politiques (en %)

Parti	Pourcentage de questions posées	Présence du total (%)
VLD	21,82	12,5
VB	15,86	12,5
CD&V	15,86	17,5
Agalev	14,44	7,5
MR	9,26	12,5
SP.A	8,01	7,5
VU-ID	6,59	7,5
Écolo	4,08	5,00
PS	2,04	10,0
cdH	2,04	7,5
Total	100,00	100,0
Partis flamands	82,57	65,0
Partis Francophones	17,43	35,0

La tendance observée dans les tableaux se confirme : il y a une nette sur-représentation des questions de la part des partis politiques néerlandophones par rapport à leurs collègues francophones. Les chiffres sont significatifs : avec une proportion de présence de 65% les formations du Nord du pays totalisent 82,57% des questions et avec une présence de 35%, les formations du Sud du pays ne totalisent dans leur ensemble que 17,43% de l'activité parlementaire.

Si nous développons ces chiffres par parti, la tendance observée se confirme. Le VLD est fortement sur-représenté : avec 12,5% de présence il pose 21,82% des questions. En deuxième place vient le Vlaams Blok qui, avec une présence de 12,5%, pose 15,86% des questions. Le CD&V participe avec le même pourcentage que le Vlaams Blok mais c'est le parti le plus représenté dans la commission avec 17,5% ; il est donc légèrement sous-représenté en termes de questions.

En quatrième position, nous trouvons le parti vert flamand Agalev qui avec une présence de 7,5% est le plus fortement sur-représenté en posant 14,44% des questions. Le premier parti francophone occupe la quatrième place, il s'agit du MR qui, avec une présence de 12,5%, est sous-représenté en ne posant que 9,26% des questions. Vient ensuite le SP.A qui, avec une présence de 7,5%, est légèrement sur-représenté avec 8,01% des questions.

La VU-ID se positionne en septième position ; le parti flamand est légèrement sous-représenté : avec une présence de 7,5 il pose 6,59% des questions. C'est également le cas d'Écolo qui, avec une présence de 5%, pose 4,08% des questions. Les deux derniers partis sont les plus fortement sous-représentés avec le PS qui pourtant compte 10% des membres et ne pose que 2,04% des questions et le cdH qui a le même pourcentage de questions avec une présence de 7,5%.

Dès lors, le cas de sous-représentation de la VU-ID mis à part, la tendance observée au départ se confirme. Il y a une nette sous-représentation des partis francophones dans les questions parlementaires. Cette sous-représentation peut être faible (Écolo) à forte (PS).

1.4. LES SUJETS ABORDÉS EN FONCTION DES DIFFÉRENTS PARTIS

Le tableau 5 donne un croisement des partis avec la fréquences des questions posées par catégorie. Prenons l'exemple d'Agalev (première colonne) : le parti vert flamand a posé 92 questions sur la législature dont 4 sur les accidents. Pour Agalev la problématique accident a représenté 4,3% des questions qu'il a posées. En outre avec ses quatre questions sur ce sujet Agalev a posé 20% des questions relatives à la problématique des accidents.

Tableau 5 : Questions posées par parti et par catégorie

	PS	%PS	SP	%SP	MR	%MR	VLD	%VLD	Écolo	%Écolo
Accidents	0	0,0	1	5,0	3	15,0	6	30,0	1	5,0
	0,0		2,0		5,1		4,3		3,8	
Autres	0	0,0	2	6,1	5	15,2	4	12,1	1	3,0
	0,0		3,9		8,5		2,9		3,8	
Budget	2	6,5	1	3,2	4	12,9	8	25,8	0	0,0
	15,4		2,0		6,8		5,8		0,0	
Coopération	0	0,0	1	6,3	4	25,0	1	6,3	0	0,0
	0,0		2,0		6,8		0,7		0,0	
Environnement	0	0,0	1	3,2	0	0,0	6	19,4	1	3,2
	0,0		2,0		0,0		4,3		3,8	
Image	1	6,7	0	0,0	2	13,3	1	6,7	0	0,0
	7,7		0,0		3,4		0,7		0,0	
Infrastructure	3	2,6	13	11,4	4	3,5	30	26,3	4	3,5
	23,1		25,5		6,8		21,6		15,4	
Matériel	1	1,1	7	8,0	6	6,9	17	19,5	1	1,1
	7,7		13,7		10,2		12,2		3,8	
Menaces terroristes	0	0,0	1	10,0	0	0,0	1	10,0	0	0,0
	0,0		2,0		0,0		0,7		0,0	
Missions	0	0,0	1	4,2	1	4,2	5	20,8	2	8,3
	0,0		2,0		1,7		3,6		7,7	
Opérations	0	0,0	0	0,0	3	33,3	1	11,1	0	0,0
	0,0		0,0		5,1		0,7		0,0	
Organisations Int.	0	0,0	0	0,0	2	10,0	3	15,0	2	10,0
	0,0		0,0		3,4		2,2		7,7	
Personnel	4	3,0	20	15,2	12	9,1	35	26,5	8	6,1
	30,8		39,2		20,3		25,2		30,8	
PESD	0	0,0	1	5,0	4	20,0	1	5,0	1	5,0
	0,0		2,0		6,8		0,7		3,8	
Réforme	1	3,4	1	3,4	3	10,3	8	27,6	1	3,4
	7,7		2,0		5,1		5,8		3,8	
Renseignement	0	0,0	1	14,3	3	42,9	0	0,0	1	14,3
	0,0		2,0		5,1		0,0		3,8	
Santé	1	2,6	0	0,0	3	7,7	12	30,8	3	7,7
	7,7		0,0		5,1		8,6		11,5	
Total	13		51		59		139		26	

	Agalev	% Agalev	CD&V	% CD&V	cdH	% cdH	VU-ID	% VU-ID	VB	% VB	Total
Accidents	4	20,0	4	20,0	0	0,0	0	0,0	1	5,0	20
	4,3		4,0		0,0		0,0		1,0		
Autres	6	18,2	2	6,1	1	3,0	7	21,2	5	15,2	33
	6,5		2,0		7,7		16,7		5,0		
Budget	2	6,5	7	22,6	0	0,0	0	0,0	7	22,6	31
	2,2		6,9		0,0		0,0		6,9		
Coopération	3	18,8	2	12,5	0	0,0	2	12,5	3	18,8	16
	3,3		2,0		0,0		4,8		3,0		
Environnement	10	32,3	5	16,1	1	3,2	2	6,5	5	16,1	31
	10,9		5,0		7,7		4,8		5,0		
Image	0	0,0	3	20,0	0	0,0	2	13,3	6	40,0	15
	0,0		3,0		0,0		4,8		5,9		
Infrastructure	12	10,5	19	16,7	5	4,4	7	6,1	17	14,9	114
	13,0		18,8		38,5		16,7		16,8		
Matériel	11	12,6	18	20,7	0	0,0	5	5,7	21	24,1	87
	12,0		17,8		0,0		11,9		20,8		
Menaces terroristes	2	20,0	2	20,0	1	10,0	3	30,0	0	0,0	10
	2,2		2,0		7,7		7,1		0,0		
Missions	7	29,2	2	8,3	1	4,2	2	8,3	3	12,5	24
	7,6		2,0		7,7		4,8		3,0		
Opérations	2	22,2	1	11,1	0	0,0	0	0,0	2	22,2	9
	2,2		1,0		0,0		0,0		2,0		
Organisations Int.	8	40,0	2	10,0	0	0,0	0	0,0	3	15,0	20
	8,7		2,0		0,0		0,0		3,0		
Personnel	6	4,5	20	15,2	2	1,5	6	4,5	19	14,4	132
	6,5		19,8		15,4		14,3		18,8		
PESD	4	20,0	5	25,0	0	0,0	0	0,0	4	20,0	20
	4,3		5,0		0,0		0,0		4,0		
Réforme	1	3,4	6	20,7	2	6,9	2	6,9	4	13,8	29
	1,1		5,9		15,4		4,8		4,0		
Renseignement	0	0,0	1	14,3	0	0,0	1	14,3	0	0,0	7
	0,0		1,0		0,0		2,4		0,0		
Santé	14	35,9	2	5,1	0	0,0	3	7,7	1	2,6	39
	15,2		2,0		0,0		7,1		1,0		
Total	92		101		13		42		101		637

La première lecture s'opère par parti. Pour Agalev, les trois sujets les plus abordés sont : la santé, l'infrastructure et le matériel ; pour le CD&V, le personnel, l'infrastructure et le matériel ; pour le cdH, l'infrastructure, le personnel et la réforme ; pour Écolo, le personnel, l'infrastructure et la santé ; pour le MR, le personnel, le matériel et la catégorie « Autres » ; pour le PS, le personnel, l'infrastructure et le matériel ; pour le SP.A, le personnel, l'infrastructure et le matériel ; pour le VB, le matériel, le personnel et l'infrastructure ; pour le VLD, le personnel, l'infrastructure et le matériel ; enfin pour la VU-ID, la catégorie « Autres », l'infrastructure et le personnel.

La lecture par problématique ne dément pas la tendance observée dans la première section : les sujets en rapport avec le personnel, le matériel et l'infrastructure sont les plus fréquemment évoqués par les différentes formations politiques belges. En outre, cette fois la distinction entre le Nord et le Sud du pays ne joue plus, ni même celle entre la « droite » et la « gauche ». Mis à part des variations dans l'ordre du « tiercé de tête » nous constatons donc peu de divergences. Notons toutefois la présence du sujet « santé » chez Agalev et Écolo.

Tableau 6 : Premier parti en fonction du sujet

Sujet	Parti
Accidents	VLD
Autres	VU-ID
Budget	VLD
Coopération	MR
Environnement	Agalev
Image	VB
Infrastructure	VLD
Matériel	VB
Menaces terroristes	VU-ID
Missions	Agalev
Opérations	MR
Organisations internationales	Agalev
Personnel	VLD
PESD	CD&V
Réforme	VLD
Renseignement	MR
Santé	Agalev

La plupart des tendances observées précédemment se confirment avec ce dernier tableau. Les partis du Nord du pays sont les plus actifs avec quatorze sujets pour lesquels ils se situent en première position. Le MR confirme sa position de premier parti francophone en termes de participation, en se positionnant à trois reprises comme parti le plus actif sur les questions de renseignement, les opérations et la coopération. Le VLD confirme quant à lui sa place de parti le plus actif en étant cinq fois le parti posant le plus de questions (accidents, budget, infrastructure, personnel et réforme). Notons qu'il est suivi de près par Agalev qui est quatre fois le parti le plus actif sur l'environnement, la santé, les missions et les organisations internationales.

2. LES PARTIS POLITIQUES ET LA DÉFENSE NATIONALE

Les programmes des partis politiques en vue des élections législatives de mai 2003 reprennent dans une certaine mesure les sujets abordés dans les questions parlementaires. Mais chaque parti révèle un profil propre des différences importantes entre partis d'une même famille politique.

2.1. LE PS

Pour le Parti socialiste⁵, l'échelle de pertinence de la politique de défense belge est résolument européenne. Dans ce contexte, le programme indique la nécessité de poursuivre une certaine spécialisation des forces armées nationales dans les domaines pour lesquels elles disposent d'un avantage comparatif (lutte contre-mine, transport humanitaire, domaine médical étant clairement cités comme illustrations).

Les problématiques d'ordre structurel et budgétaire sont en outre mises en évidence. Parmi les préoccupations rencontrées en matière de gestion du personnel, le programme du parti relève, plus précisément, la poursuite d'une politique d'ouverture de la défense, la continuité des mesures favorisant la féminisation croissante des armées et la recherche d'une meilleure répartition entre civils et militaires. Le parti propose enfin une réduction progressive des effectifs militaires. Une armée plus flexible et quantitativement rationalisée doit permettre l'amélioration qualitative des capacités de défense du pays.

Une part importante, enfin, de l'argumentation socialiste en matière de défense concerne les possibilités d'économies qui pourraient être réalisées dans ce domaine. Le programme suggère, de la sorte, l'instauration d'une politique d'achats d'équipements en commun ; une perspective qui permettrait non seulement de réaliser des économies substantielles mais aussi de parfaire une meilleure intégration des forces armées nationales parmi les États membres de l'Union européenne. D'autres pistes de financements ne doivent pas être exclues. Parmi les propositions avancées par les socialistes francophones on soulignera la création d'une agence européenne de l'armement. Des économies en matière de défense peuvent, cependant, être obtenues par la recherche de solutions dans les domaines de la formation des militaires et du renseignement (en évitant de la sorte tout risque de double-emploi entre États européens). Il est utile, de la même manière, de mettre en évidence l'idée de constitution d'une manne budgétaire nationale destinée à financer des projets communs en matière de défense européenne.

⁵ Parti socialiste, *Projet PS 2003*, Bruxelles, 9 mars 2003. Document accessible sur l'adresse électronique suivante : <http://www.ps.be>.

2.2. LE SP.A ET SPIRIT

Si le programme conjoint du cartel constitué par le SP-A et Spirit⁶ reste lacunaire sur la problématique de la défense nationale et de son intégration au sein de l'Union européenne, le programme propre à Spirit dévoile, pour sa part, un certain nombre de réflexions que nous retraçons ici dans ses grandes lignes. Il importe, auparavant, de rappeler que Spirit intègre un grand nombre de problématiques au niveau régional et international. L'État ne constituerait plus, selon Spirit, le niveau de pertinence d'une réflexion stratégique moderne. D'emblée, le parti refuse à admettre toute augmentation à venir du budget en matière de défense. Il souhaite, plutôt, orienter la masse financière des investissements militaires et des contributions nationales à destination de l'Otan vers des projets de paix concrets.

Selon Spirit, c'est en direction de la prévention des conflits et du maintien de la paix que doivent encore plus tendre nos forces armées, et ce, en coordination étroite avec des organisations régionales ou internationales compétentes (Spirit évoque ainsi le rôle joué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en matière de gestion civile des crises), et des institutions civiles (ONG, institutions internationales non militaires,...). En outre, toute action de nos forces armées doit impérativement s'inscrire dans le cadre légal de l'Organisation des Nations unies. Sur le plan national, Spirit propose la mise sur pied d'un Comité « M » qui aurait pour mission de vérifier annuellement l'action de nos forces armées sur des théâtres de crises extérieurs.

2.3. LE MR

Le programme du Mouvement réformateur⁷ développe une part substantielle de ses arguments sur la politique étrangère de la Belgique et l'action extérieure de notre pays sur la scène internationale. À l'inverse, les questions de défense nationale, le rôle de l'institution militaire et des rapports de cette dernière avec la société sont absentes du programme proposé par le parti. Celui-ci se montre en effet avare sur l'avenir de nos forces armées.

Les libéraux francophones soulignent le fait que la crédibilité nationale a fortement bénéficié de la mise en place du programme BFAST permettant à la Belgique de fournir de l'aide humanitaire lorsque de graves accidents surviennent à l'étranger : « Avec la création en novembre 2000 de BFAST, une institution qui réunit différents ministères sous la présidence du ministre des Affaires étrangères, notre pays dispose d'un mécanisme de coordination, d'une cellule permanente, d'un budget et de matériel d'intervention mobilisables immédiatement. » Enfin, en matière de politique de défense, et dans le contexte européen, le Mouvement réformateur promeut « une réforme des forces belges afin

⁶ Socialistische Partij Anders, *Politiek programma, 2003*. Document disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.sp.be>. Spirit, *Spirit en de federale verkiezingen van 18 mei 2003: politiek gaat over de mensen*, 2003. Document disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.meerspirit.be>.

⁷ Mouvement réformateur, *La vision et le programme des réformateurs*, 2003. Document disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.mr.be>.

qu'elles soient plus flexibles, plus souples et mieux dotées en puissance de feu et qu'elles puissent s'insérer plus facilement dans des opérations de l'Otan ou de l'UE ».

2.4. LE VLD

Concernant la défense, les Vlaamse Liberalen en Democraten ⁸ rappellent en préambule le travail effectué par le gouvernement Verhoofstadt I pour « remettre la Belgique sur la scène internationale ⁹ ». Concernant les forces armées, le parti souligne qu'elles seront engagées là où l'on a besoin d'aide, ou dans le cadre d'une organisation internationale pour la résolution de conflit. Il rappelle l'action de l'armée dans le cadre des opérations de maintien de la paix en Bosnie, au Kosovo et en Macédoine, et récemment en Afghanistan. Les libéraux flamands rappellent également le travail effectué dans l'aide humanitaire : « L'armée belge a également apporté son aide dans le cadre des catastrophes naturelles en Turquie en Inde et en Russie. »

Pour le VLD, l'armée doit disposer de troupes bien entraînées et rapidement déployables qui utilisent un matériel moderne et performant. Pour augmenter l'opérationnalité, il faut continuer la tendance vers plus d'unités opérationnelles et moins de services d'appui. Pour le VLD, une réserve rapidement mobilisable et bien entraînée peut également contribuer à augmenter le nombre d'hommes effectivement employables.

Pour le VLD l'armée belge est en train de se (re)construire une pyramide des âges plus équilibrée. Le recrutement rapide et efficace, les mesures d'accompagnement tout au long de la carrière, l'emploi du secteur privé pour certaines tâches, de même que la possibilité d'attirer les jeunes avec un service (militaire) volontaire d'utilité collective, constituent le panel de mesures pour poursuivre le rajeunissement des forces armées.

En outre pour les libéraux flamands, l'armée est en train de devenir plus attirante tant pour les militaires que pour les civils en raison des améliorations qui ont déjà été opérées aux différents statuts. Les salaires des plus faibles catégories de personnel ont été augmentés pour atteindre le même niveau que ceux de la fonction publique. Le VLD souhaite dès lors l'adaptation progressive pour les autres catégories sur cette même base.

Concernant les aspects budgétaires, la défense devrait pouvoir consacrer 50% de son budget pour le personnel, 25% pour les investissements et 25% pour le fonctionnement. Dans ce cadre les libéraux flamands proposent que la Belgique examine vers quelles spécialisations elle peut se diriger du point de vue multilatéral.

Les membres du VLD estiment également qu'au sujet des achats militaires, les forces armées devraient être équipées en fonction des missions principales à réaliser avec le meilleur matériel disponible sur le marché, tant au point de vue qualitatif que quantitatif :

⁸ Vlaamse Liberalen en Democraten, *Contract met de burger*, 2003. Document disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.vld.be>.

⁹ Le VLD souligne le rôle joué par la Belgique comme conciliateur dans le cadre des conflits en Afrique centrale et aussi le fait d'avoir tout tenté pour trouver une solution pacifique dans la question irakienne.

« La sécurité des troupes est et reste de l'intérêt déterminant ¹⁰. » Dans ce cadre les capacités de renseignement, le transport aérien tactique et stratégique, le transport maritime stratégique, la protection nucléaire, biologique et chimique, mais aussi l'ensemble des plates-formes de combat (entre autres de reconnaissance) doivent être améliorés à court terme.

Enfin, pour le VLD, le patrimoine et le matériel excédentaires des forces armées belges doivent continuer d'être vendus de manière à éviter des frais d'entretien inutile, mais également pour pouvoir dégager de nouvelles ressources financières pour poursuivre la réforme.

2.5. ÉCOLO

La vision écologiste francophone ¹¹ en matière de défense nationale repose, pour l'essentiel, sur une double exigence de spécialisation et de formatage des forces armées belges. D'une manière générale, Écolo se fait l'écho des réformes qui ont jusqu'à présent été conduites sous le ministre socialiste Flahaut : « Des pas significatifs, souligne le document du parti, ont été franchis en vue d'une meilleure utilisation des moyens et d'une plus grande opérationnalité. » Écolo évoque ainsi à titre illustratif, le regroupement des fonctions de support et donc l'évitement de certaines duplications, la réduction du nombre d'unités, la spécialisation progressive des forces. Les rédacteurs du programme se félicitent également des mesures qui ont été adoptées en vue, d'une part, de rendre le métier de militaire plus attractif et, d'autre part, de procéder à un rajeunissement des cadres de l'armée. Enfin, le parti accueille favorablement la décision de poursuivre des achats d'équipements en commun, en évitant de la sorte la prise en charge, par la Belgique, de programmes en matériel secondaire et néanmoins coûteux. Des efforts, cependant, doivent être encore réalisés.

Écolo propose, en conséquence, la poursuite des dispositions relatives à la rationalisation des structures des forces armées belges. Il y aurait moyen, selon les verts francophones de mieux utiliser encore les institutions, infrastructures et matériels dont dispose actuellement la défense nationale. De même, en matière de personnel, il importe de persévérer dans l'adoption de mesures qui pourront parfaire le rajeunissement du personnel militaire et rendre encore plus attractif le métier des armes. Écolo s'inquiète, en effet, de l'impact de la pyramide des âges actuelle sur l'opérationnalité des forces de notre pays. Selon le programme, les classes d'âges qui peuvent réellement être engagées dans une opération demeurent en nombre insuffisant. Il faut, dès lors, remédier à cette lacune. Sur un plan budgétaire, enfin, le niveau présent du budget national en matière de défense doit pouvoir, moyennant une indexation continue et progressive, permettre à nos forces armées « d'assurer son bon fonctionnement ainsi que l'engagement d'opérations extérieures d'ampleur limitée » – toute mission exigeant, au demeurant, une décision politique et un examen de ses implications budgétaires.

¹⁰ VLD, *Standpunten : Defensie*, 2003. Document disponible à l'adresse électronique suivante : www.vld.be

¹¹ Écolo, *Programme politique*, 2003. Document disponible à l'adresse électronique suivante : www.ecolo.be

2.6. AGALEV

À l'instar des écologistes francophones, Agalev¹² dresse un bilan des efforts qui ont été menés en vue de la restructuration de l'appareil de défense nationale dans le cadre du Plan stratégique 2000-2015. Le parti énumère ainsi les réductions opérées dans le format des armées et la rationalisation du matériel, le rajeunissement des cadres de nos forces nationales et la concentration des investissements dans les opérations humanitaires et de maintien de la paix. Agalev affiche également ses préoccupations quant à l'état de santé des militaires qui sont amenés à se projeter sur un théâtre de crise en vue de participer à des opérations de paix. Sur un plan institutionnel, le parti milite en faveur d'une plus grande transparence et d'une plus grande ouverture du débat politique au Parlement sur les questions ayant trait aux affaires de défense. Soulignons, enfin, la proposition visant à la création d'un centre belge de prévention des crises qui associerait à la fois une démarche de recherche de nature académique et universitaire, et une expertise de terrain (ONG, associations compétentes dans le domaine de la prévention des conflits, institutions publiques,...). Ce centre aurait pour mission d'examiner les conflits dans le monde en vue, d'une part, d'améliorer les instruments de prévention et de gestion et, d'autre part, d'aider à la décision politique.

2.7. LE CD&V

C'est au niveau européen que doit, selon les Christen Democraten en Vlaams¹³, s'inscrire la politique de défense de la Belgique. L'échelle de pertinence européenne ne doit pas, cependant, remettre en cause les obligations de la Belgique envers l'Otan, dont elle constitue un loyal allié. Toutefois, pour permettre la combinaison d'engagements européens et atlantiques, il importera de réaliser des choix ; choix de répartition des tâches (ce qui implique une concentration de nos forces armées vers des missions de type prévention des conflits et maintien de la paix) ; choix, enfin, dans les investissements qui devront être plus ciblés. On soulignera la volonté du CD&V de développer une meilleure politique du personnel au sein des forces armées – une politique caractérisée par de véritables dispositions réglementant le format de nos forces. Une mesure que le CD&V évoque à titre illustratif est la préservation de la clé de répartition néerlandophone/francophone de 60 et 40 %.

2.8. LE CDH

À l'aune des controverses nées du Sommet de Prague de novembre 2002 – à l'occasion duquel la Belgique avait été pointée du doigt pour la faiblesse relative de son budget – le cdH¹⁴ envisage, non pas une revalorisation à la hausse de la manne financière allouée à

¹² Agalev, *Het Verschil*, 2003. Document disponible à l'adresse électronique suivante : www.agalev.be

¹³ Christen-Democratisch en Vlaams, *Voor mensen en waarden*, 2003. Document disponible à l'adresse électronique suivante : www.cvp.be

¹⁴ Centre démocrate humaniste, *Place à l'Humain*, 2003. Document disponible à l'adresse électronique suivante : www.lecdh.be

cette matière, mais bien à une réadaptation de celle-ci. Le document cite, entre autres idées, une nouvelle clé de répartition entre le personnel (50%), les investissements (25%) et les frais de fonctionnement (25%), le développement d'une politique européenne de sécurité et de défense – sans plus de précisions –, ainsi qu'une amélioration de la préparation et de l'opérationnalité des troupes (capacités de soutien, de commandement et de contrôle, etc.).

Sans traduire, une nouvelle fois, la volonté d'une hausse absolue du budget, le programme du cdH s'attarde plus particulièrement sur la dimension matérielle des forces armées nationales. Ses rédacteurs critiquent, dans un premier temps, la baisse de la part réservée aux investissements. Pour pallier ce déficit, le cdH propose une revalorisation (en termes de répartition) de la part allouée aux investissements (cf. supra), mais aussi une participation accrue de la Belgique aux plans internationaux et européens de recherche et de développement (spécifiquement en matière de communication, d'observation et de renseignement).

Sur le plan structurel, enfin, le parti propose de travailler pour garantir l'attractivité du métier de militaire, de revaloriser le statut pécuniaire des officiers (trop souvent tentés de rejoindre des domaines d'activités professionnelles privées ou d'autres institutions du secteur public rétribuant mieux leur personnel). Le cdH propose également une meilleure répartition dans la pyramide des âges (en attirant des jeunes au sein de l'armée tout en leur offrant la garantie de pouvoir évoluer lors de leur parcours au sein de l'institution), une intégration plus optimale des civils au sein de l'armée. Soulignons, enfin, la proposition de réformer la formation des militaires en alignant les exigences des structures d'enseignements de l'armée sur les critères de la Déclaration de Bologne, tout en veillant à ne pas porter préjudice à la structure de nos forces.

2.9. LE FN

Concernant les aspects plus nationaux, le Front national¹⁵ est partisan d'une véritable armée de métier. Il rappelle que la conscription était à la fois peu motivante pour les jeunes et en outre ne correspondait plus aux nouvelles exigences en matière de défense. Toutefois, le FN plaide dans son programme pour le rétablissement d'un « nouveau service militaire » de quelques mois pouvant être prolongé par le conscrit de manière volontaire. L'objectif visé est de rétablir le lien entre l'armée et la nation que la suppression du service militaire a tendance à déliter.

Le dernier point à souligner est la proposition de mise en place d'une défense civique. Cette défense civique serait composée de volontaires, préparés et entraînés d'une manière régulière. Elle aurait pour mission, entre autres, de « participer au maintien de l'ordre en renfort de la police et à la protection de la population contre les risques de diverses origines ».

¹⁵ Front national, *Le programme du Front National*, 2003. Document disponible à l'adresse électronique suivante : www.frontnational.be

2.10. LE VB

Pour le Vlaams Blok¹⁶, les « forces armées de la Flandre indépendante » devront faire partie de la Communauté européenne de la défense. Dans l'attente de l'indépendance de la Flandre le VB se propose de continuer de militer pour une représentation proportionnelle des Flamands et des Wallons au sein des forces armées belges. Le VB décision a été prise durant cette même législature.

Enfin, le Vlaams stigmatise également la représentation défavorable pour la Flandre des différentes bases militaires sur le territoire belge.

Le parti rappelle également que sur l'ensemble de la dernière législature, sur dix-neuf casernes fermées, treize se situaient en Flandre pour seulement deux à Bruxelles et quatre en Wallonie. Le parti blâme en outre le « préjudice systématique des intérêts flamands par le Ministère de la Défense » : rappelant que, selon eux, les reports des décisions concernant le JSF¹⁷ et le navire de transport stratégique¹⁸ sont préjudiciables aux intérêts économiques de la Flandre alors que dans le cadre du remplacement du C-130 (qui favorisera plus l'économie wallonne) l'armée a un énorme problème : le recrutement. Pour lui, il est nécessaire d'améliorer le statut de l'ensemble des militaires (le parti fait la comparaison avec le personnel de la nouvelle police qui, à poste équivalent, gagne 15% de plus), tant sur le plan financier que sur celui des possibilités d'aménagement de carrière. Toutefois le VB reste opposé à l'engagement d'étrangers au sein des forces armées belges.

2.11. SYNTHÈSE

Un consensus relatif existe sur les principaux axes autour desquels la politique de défense de la dernière législature s'est articulée. Nombre de partis avalisent les réformes accomplies. Certains militent en faveur d'un approfondissement des restructurations opérées. D'autres, plus rares, remettent en question le « formatage » des forces armées et ses centres de décisions.

Au sujet des missions de l'armée, un sujet récurrent présent dans les programmes des partis francophones et néerlandophones, est la promotion d'une spécialisation croissante des tâches. Cette préoccupation est à situer dans le contexte du développement d'une politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et repose, en théorie, sur une rationalisation des structures (vers une plus grande flexibilité et une plus grande modularité des contingents nationaux) et des investissements nationaux dans le domaine mili-

¹⁶ Vlaams Blok, *Programma and Standpunten van het Vlaams Blok*, 2003. Document disponible à l'adresse électronique suivante : www.vlaamsblock.be

¹⁷ Le *Joint Strike Fighter* (JSF) est le « successeur » du F-16. Nos voisins néerlandais ont pris la décision de remplacer l'ensemble de leurs avions de chasse par ce dernier. La Belgique à, pour l'instant, reporté la décision quant au choix du successeur possible à l'horizon 2015, année présumée de la fin de vie des F-16.

¹⁸ Dans le cadre de ces engagements internationaux, la Belgique avait pris la décision de se procurer, en coopération avec le Grand Duché de Luxembourg, un navire de transport stratégique. Toutefois une augmentation sensible du cahier des charges a entraîné un report dans la décision d'acquisition de ce navire.

taire. La question de la spécialisation – ou du partage (*taak verdeling*) – des tâches est notamment abordée par Spirit, le CD&V et le VLD.

À côté des préoccupations en matière de rationalisation des structures de forces, c'est la recherche de synergies en matière d'équipements qui semble retenir une attention toute particulière de la part des formations politiques (principalement le PS, le CD&V et Écolo). La perspective – toujours dans un cadre européen et/ou atlantique – d'achats conjoints de matériels est perçue comme une procédure permettant d'éviter les risques de duplication et de garantir une meilleure répartition dans les coûts de production du matériel. Dans certains cas (à l'exemple du cdH), la problématique du matériel est liée à la recherche d'une meilleure préparation des troupes et des capacités de soutien (commandement et contrôle). Dans d'autres, ils sont rattachés à des objectifs d'autonomie stratégique, notamment en matière de renseignement, d'observation et d'imagerie satellitaire.

En matière de personnel, c'est la répartition des classes d'âges au sein des forces armées qui mobilise une part majeure des réflexions partisanes. Il s'agit là d'une problématique fondamentale qui semble ne pas échapper à l'analyse de la plupart des formations politiques de notre pays et qui génère une assez large adhésion. Ceci, notamment, en raison des aspects humains, sociaux, économiques et opérationnels que recouvre ce sujet. Parmi les solutions évoquées, la mise sur pied d'une politique destinée à revaloriser l'image de l'armée auprès des jeunes bénéficie d'un assez large consensus. Certains documents de partis y associent la nécessité d'une revalorisation substantielle du statut pécuniaire des militaires, mais ne se prononcent pas sur l'impact d'une telle réforme sur budgétaire globale allouée à nos forces armées. Toujours en matière de personnel, on indiquera les développements concernant la féminisation des forces, la condition physique du personnel, son état de préparation mentale et psychologique, ainsi que le rôle des réserves. Rares sont ceux qui remettent en cause l'actuelle politique de recrutement (FN).

Soulignons, enfin, les préoccupations clairement manifestées par certains partis sur la structure des forces armées nationales. On peut, ainsi, apercevoir quelques développements liés à l'avenir de la configuration des unités militaires et les exigences d'une meilleure modularité et flexibilité des troupes dans la perspective des missions que celles-ci devront conduire à l'avenir (opérations de maintien de la paix).

Tableau 7 : Synthèse des programmes des partis politiques en matière de défense

	PS	MR	cdH	Écolo	FN
Missions	Spécialisation vers le transport, l'aide humanitaire et médicale.			Mettre en place une certaine spécialisation	
Personnel	Augmenter l'ouverture aux femmes et aux civils. Diminution quantitative et augmentation qualitative	Développer une armée plus flexible et plus souple	Rendre le métier de militaire plus attractif Rééquilibrer la pyramide des âges.	Poursuivre les mesures de rationalisation du personnel	Mise en place d'un nouveau service militaire Créer une défense civique
Matériel	Favoriser l'achat en commun. Créer une agence européenne de l'armement	Posséder à terme une armée mieux dotée en puissance de feu	Inclure la Belgique dans les grands programmes internationaux et européens d'armement	Rationalisation des futurs achats et de leur utilisation	
Budget	Faire des économies en rationalisant certaines politiques (par exemple favoriser les achats en coopération)		Trouver une meilleur clé de répartition du budget : 50% personnel, 25% matériel, 25% Fonctionnement	Indexation du budget	
Contrôle démocratique					

	SPA-Spirit	VLD	CD&V	Agalev	VB
Missions	Spécialisation vers la prévention des conflits et le maintien de la paix	Mettre en place une certaine spécialisation	Spécialisation vers la prévention des conflits et le maintien de la paix		
Personnel		Continuer de rééquilibrer la pyramide des âges. Intérêt de posséder une réserve rapidement mobilisable.	Préserver la clé de répartition 60-40 entre les francophones et les néerlandophones Reformater la structure des forces	Augmenter la qualité de vie des militaires (santé) Poursuivre la rationalisation de la structure	Respecter la clé de répartition Améliorer les statuts pour augmenter le recrut-ment
Matériel		Utilisation d'un matériel moderne et performant.	Développer une politique d'investissement plus ciblée		Prendre des décisions sur les futurs grands programmes d'achats
Budget	Refuser d'emblée une augmentation du budget. Orientation des dépenses vers « projets concrets »	Augmentation des salaires pour toutes les catégories Trouver une meilleur clé de répartition du budget : 50% personnel, 25% matériel, 25% fonctionnement			Augmenter les salaires de toutes les catégories de personnel
Contrôle démocratique	Création d'un « Comité M » pour contrôler l'action des forces armées		Augmenter le contrôle parlementaire (Chambre et Sénat)	Plus grande transparence et ouverture du débat politique sur la défense	

3. LES PARTIS POLITIQUES ET LA PESD

Depuis la montée en force relative de la nouvelle politique européenne de sécurité et de défense (PESD) à partir de 1999, les partis politiques belges ont été dans l'obligation de se positionner à propos des processus d'intégration du pays dans les grandes organisations internationales de sécurité. Le positionnement de cette PESD transversalement à l'Otan et les incertitudes de l'environnement international après le 11 septembre ont complexifié les postures et imposé des clarifications d'ordre politique.

3.1. LE PS

Dans son programme électoral 2003, le Parti socialiste développe l'idée selon laquelle « les principaux ennemis de la paix, de la démocratie et du développement, sont le déséquilibre entre le Nord et le Sud du monde, la pauvreté dans de nombreux pays, les guerres civiles et les conflits régionaux, ethniques ou religieux, qui engendrent désolation et frustration ainsi que d'énormes flux de réfugiés » (...). Seule la prévention peut concrètement combattre les menaces diffuses générées par des organisations souples, disposant de moyens financiers importants et qu'aucune frontière n'arrête. »

Et d'estimer que « les réactions qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001 ont montré que le concept de sécurité collective défini dans le cadre de l'Otan recevait une interprétation et une portée différente de part et d'autre de l'Atlantique, portant en germe le risque d'une instrumentalisation de l'Alliance par les États-Unis ».

Pour les socialistes francophones, il faut privilégier un principe de sécurité durable et globale ainsi que la notion de sécurité commune : « Mais la sécurité durable ne signifie pas qu'il est désormais possible de se passer d'instruments militaires. Une politique étrangère efficace est pour une bonne part tributaire de capacités de défense et d'interventions crédibles. »

Dès l'instant où la politique de défense de la Belgique s'inscrit précisément dans le cadre européen, elle doit être améliorée en privilégiant plusieurs aspects :

- Initier un débat démocratique autour de l'élargissement éventuel des missions de la défense que sont la protection de l'intégrité du territoire national et de l'Alliance atlantique, les opérations de maintien ou de rétablissement de la paix, la diplomatie de défense et l'évacuation des ressortissants nationaux en cas de crise. Ce débat démocratique devra en tous cas s'interroger sur l'implication de la défense dans la lutte contre le terrorisme, la lutte contre les trafics de drogue, contre la traite des êtres humains ou la répression des crimes de droit international.
- Poursuivre l'intégration des Défenses européennes au travers de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) : en parvenant au niveau européen à une définition claire du rôle de la PESD en fonction de l'implication de l'Union européenne dans le théâtre international diplomatique et militaire.
- Poursuivre la création d'une force d'intervention propre à l'Union européenne et complémentaire à l'Otan.

- Revoir les rôles et les modes de fonctionnement de l'Otan et de l'Europe de la Défense afin que ces institutions fonctionnent dans le respect de la souveraineté et des droits de chacun et ce, de manière transparente et démocratique. Ceci inclut notamment un contrôle démocratique sur les protocoles et traités internationaux en la matière. ».

En outre, le PS veut « développer encore davantage les domaines dans lesquels la compétence de la défense est reconnue sur le plan international : lutte contre les mines, transport humanitaire, domaine médical », tout en renforçant la coopération internationale dans ces domaines.

Et d'insister comme l'a fait le ministre André Flahaut lors des réunions internationales sur les économies d'échelles à réaliser « par une meilleure utilisation des moyens disponibles et par l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement ». Pour y parvenir, le PS soutient quatre principes :

- « – Poursuivre l'achat ou l'adaptation d'équipements en commun en poussant les coopérations multinationales militaires et les groupements de moyens militaires avec les autres États membres de l'Union (...). Dans ce cadre, la création d'une agence européenne de l'armement et le développement de modes de financement alternatifs sont des pistes à soutenir car elles constitueraient des pas décisifs vers cette intégration tout en réduisant les coûts pour chaque pays ;
- poursuivre et intensifier la coopération dans le domaine de la formation des militaires ;
- augmenter la confiance entre les États membres de l'Union européenne dans le domaine du renseignement : la faiblesse de la coopération actuelle dans ce domaine engendre des redondances onéreuses et une entropie nuisible à la protection de nos démocraties ;
- prévoir dans les budgets nationaux un crédit spécial pour la contribution à la défense européenne. »

3.2. LE SP.A ET SPIRIT

Le programme commun du cartel SP-A/Spirit formé dans le cadre des élections législatives de mai 2003 demeure particulièrement lacunaire sur la question de l'avenir de l'Europe de la défense et de la place que devrait occuper la Belgique dans ce cadre à l'aune des équilibres stratégiques et militaires transatlantiques. Une lecture plus attentive du programme de parti rédigé par Spirit – qui se revendique, on l'a déjà vu dans une deuxième partie, comme un parti pleinement pacifiste – suggère une série de mesures radicales en matière de paix et de sécurité.

On soulignera, à ce propos, le souhait du parti non seulement d'empêcher toute hausse supplémentaire du budget en matière de défense, mais également d'employer les quelque 20% du budget réservé à l'investissement en nouveau matériel au profit de projets de paix, dont il apparaît cependant difficile de cerner les contours. La politique européenne de sécurité et de défense ne transparait d'ailleurs pas clairement du texte du programme. Spirit milite, plus précisément, en faveur d'un rôle accru de la Belgique et de la communauté internationale, en matière de prévention et de gestion civile des crises. L'Onu, mais aussi à un niveau régional, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

(OSCE) sont à ce titre désignées comme des cadres d'action adaptés pour ce type d'intervention. Pour le parti, l'action de la Belgique ne peut s'inscrire dans un cadre différent des modèles de ceux cités précédemment. Il est d'ailleurs suggéré la création d'un Comité « M » chargé de contrôler l'action de nos forces armées sur des théâtres de crises extérieures. Toujours en vue d'accroître ce contrôle, Spirit milite en faveur d'une meilleure transparence des décisions nationales dans ce domaine et, donc, pour un examen parlementaire démocratique plus aigu de cette question.

La problématique de la PESD, pour sa part, s'insère dans le contexte régional que Spirit développe au sein de son programme. Militant en faveur d'une Europe des peuples et des régions en sus de l'Europe des États dont le processus d'intégration est actuellement en cours, Spirit se montre également partisan d'une politique européenne de sécurité et de défense. Cette Europe de la défense doit, selon le programme du parti, conduire vers la constitution d'une véritable armée européenne, produit de l'intégration des armées des États membres. Il y a donc, au niveau du parti, la volonté de réduire les compétences régaliennes des États nations en matière de défense et de politique militaire en vue de favoriser la création d'un ensemble militaire plus vaste et intégré, mais dont l'objectif résiderait dans la prévention des conflits, le maintien de la paix : « La fondation d'une armée européenne, précisent les rédacteurs du programme, va dans le sens d'une Europe forte et politiquement cohérente. » Cependant, Spirit regrette la part de mystère et le manque de transparence guide caractérise aujourd'hui la réalisation d'un tel objectif. Conçue pour l'essentiel dans les antichambres de la diplomatie, le processus d'érection d'une armée européenne favorise l'action de groupes de pression et de lobbies issus de l'industrie de l'armement. Ce que la direction du parti regrette.

3.3. LE MR

Dans son programme électoral de 2003, le MR défend l'idée que « face à l'unilatéralisme des États-Unis qui ne semblent vouloir répondre à la complexité du monde que par l'exploitation de rapports de forces, nombreux sont les peuples, sur tous les continents, qui souhaiteraient voir l'Europe émerger comme une réelle puissance pacifique, porteuse de valeurs et d'un système économique et social pouvant servir de modèle ». Et de prévoir que l'évolution prévisible de la politique extérieure des États-Unis ira jusqu'à une redéfinition de ses relations avec l'Europe en laissant à cette dernière la charge d'y assurer une grande part de sa propre sécurité.

Estimant que les États européens ne peuvent plus « s'engager dans une action diplomatico-militaire d'envergure en dehors du cadre de l'Union européenne », cette dernière devient « indispensable à la sauvegarde des intérêts nationaux de chacun de ses membres », en évitant les « excès d'un monde unipolaire déséquilibré ».

Au niveau institutionnel de l'Union et dans le cadre des débats sur la Convention sur l'avenir de l'Union, le MR propose également d'instituer, sous la direction du conseil Relations extérieures, un Conseil des ministres de la Défense de l'UE, qui se concerteront avant d'établir leurs budgets nationaux et qui fixeront les besoins militaires communs de l'Union.

De même, le parti libéral souhaite que « l'exercice des fonctions de haut représentant pour la PESC et de commissaire aux Relations extérieures soit le fait d'une même personne ('double casquette') qui a le statut de vice-président de la commission mais assure ses fonctions dans le domaine de la PESC/PESD sous l'autorité du Conseil. Ce 'ministre européen des Affaires étrangères' est désigné par le Conseil réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement statuant à la majorité qualifiée, en accord avec le président de la commission. Il exerce ses compétences conformément aux procédures communautaires ou aux procédures spécifiques de la PESC selon le domaine d'action visé. Il est déchargé des fonctions de secrétaire général du Conseil. Il est chargé de la représentation extérieure pour toutes les questions relevant de la PESC ou de la PESD. »

Dans la contribution (au document électoral) du groupe de travail « sécurité extérieure » présidé par Armand De Decker, le MR estime que l'Otan est en voie de devenir un forum politique : « Le refus des États-Unis d'utiliser les structures de l'Alliance dans le cadre des opérations anti-terroristes en Afghanistan, mais aussi le rapprochement de la Russie et de l'Otan, ont sans doute sonné le glas du rôle central de l'Alliance au plan strictement militaire et opérationnel. »

Le MR souhaite « toutefois que l'Alliance reste, pour les Européens, un forum privilégié de discussion de la sécurité transatlantique, une enceinte où pourront se rééquilibrer les faiblesses militaires européennes et l'unilatéralisme américain actuel ».

En matière d'intégration politique européenne, le MR estime qu'il faut disposer d'une « Europe plus puissante » afin de « donner à l'UE la crédibilité politique nécessaire à son action internationale. Il s'agit de permettre à l'Union européenne de rééquilibrer notre monde et de devenir vraiment, conformément à son destin, une 'puissance pacifique'. Il convient que l'UE en tire toutes les conséquences politiques, budgétaires, structurelles et opérationnelles, et se dote des moyens militaires qui assureraient la crédibilité de son action politique, économique et diplomatique. »

Pour renforcer le sentiment que la sécurité du continent est une question d'intérêt commun, le MR propose d'introduire l'article 5 du Traité de Bruxelles (UEO) sur la sécurité collective dans le Traité de l'Union Européenne.

Mais « l'objectif du MR reste la création d'une véritable armée européenne directement financée par le budget communautaire ». Quand bien même « la PESD reste à ce jour un instrument basé sur la coopération intergouvernementale dès lors que les budgets de la défense et les décisions opérationnelles de mise en œuvre restent de la seule compétence des États nationaux, sa 'communautarisation' progressive nous apparaît inéluctable sous le poids d'une double évolution : d'une part, les principes mêmes de la PESD et de la PESC réduisent considérablement les possibilités de mener une politique de gestion et de prévention des conflits au niveau national, et que, d'autre part, les nouvelles menaces appelleront nécessairement des réponses à l'échelle européenne ».

En matière de budget de la défense, « le MR considère qu'il n'est pas réaliste d'augmenter considérablement les budgets de la défense. Mais s'il n'est pas question de dépenser beaucoup plus, il nous faut dépenser beaucoup mieux. Il nous faut décider une gestion plus rationnelle de nos ressources et de nos investissements, notamment en développant le plus grand nombre possible de nos programmes d'armement en commun. » Le MR

soutient aussi la création d'une véritable Agence européenne de la recherche et de la technologie militaire, dotée d'un budget communautaire¹⁹.

Le MR propose enfin « le développement au sein des pays membres de l'UE d'une politique de critères de convergence limités aux parts des budgets militaires consacrés aux équipements, de manière à promouvoir une industrie de l'armement plus compétitive et dès lors plus économique ».

Utilisant l'expérience du sénateur De Decker à l'UEO et au Sénat de Belgique²⁰, le MR souhaite que soit assuré un accompagnement démocratique des matières de sécurité et de défense à partir du double constat des lacunes croisées²¹.

Le MR souhaite donc pouvoir répondre à ce paradoxe en organisant « un accompagnement démocratique collectif européen, c'est-à-dire un accompagnement transnational où des parlementaires nationaux se forment – dans une assemblée européenne – une opinion commune sur les besoins de la politique européenne de sécurité et de défense ».

Le MR estime donc « qu'une réunion régulière de membres du Parlement européen et de membres des Parlements nationaux permettrait un échange de vue fructueux, favoriserait une plus grande compréhension mutuelle, une perception plus grande de la dimension européenne des politiques nationales, en particulier dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures et de la PESC/PESD ».

Dans le domaine opérationnel, le MR défend l'idée que « d'ores et déjà, la recomposition géopolitique et la nature de la menace imposent un réel saut qualitatif notamment dans le domaine opérationnel. Ainsi, l'état-major de l'UE devrait être autorisé à procéder à tous les travaux de planification utiles à la sécurité de l'Union et être doté d'une chaîne autonome de commandement des opérations qui lui permette de mettre en œuvre, directement, les forces européennes mises à sa disposition. En d'autres termes, l'UE devrait se doter d'un état-major interarmées similaire au Central Command de l'armée américaine installé à Tampa qui assure la planification et la mise en œuvre des forces américaines au Moyen Orient, dans la région du Golfe et en Asie Centrale. »

Rappelant l'importance des capacités de projection et de renseignement, d'armes de précision et de furtivité, de C-3 et de forces spéciales, le MR précise aussi que « le mode de

¹⁹ « La rationalisation des industries d'armement passe par la suppression de l'article 296 (ex-article 223) du TUE qui empêche l'élaboration d'une politique européenne dans le domaine de l'armement. En effet, chaque État actuellement a le droit de considérer que son industrie d'armements reste strictement nationale, ses programmes de production d'armements n'étant dès lors pas soumis à l'application des règles générales du grand marché européen. C'est cette disposition désuète qui est à l'origine des grands gaspillages financiers de l'Europe au plan militaire » (MR, Le programme des réformateurs, Bruxelles, 10 mars 2003).

²⁰ Le MR entendait s'appuyer sur les réflexions dégagées en juillet 2001 lors de la conférence qui réunit, dans l'hémicycle du Sénat, les présidents des commissions des Affaires étrangères et de la Défense, les Présidents des parlements nationaux des États membres de l'UE, ainsi que les présidents du Parlement européen et de l'Assemblée de l'UEO.

²¹ « Le Parlement européen ne peut assumer seul la charge de cet accompagnement démocratique. Son rôle restera en effet limité tant que les budgets de défense et les décisions militaires opérationnelles resteront de la compétence des États nationaux. Pour leur part, les seuls parlements nationaux manquent inévitablement de vision commune et dès lors, d'ambition européenne, alors que pourtant, ils continueront à voter les budgets militaires nationaux nécessaires à la politique décidée par le Conseil des ministres de l'UE » (*idem*).

financement de la PESD se révèle de plus en plus inadapté. Il faut donner à la PESD les moyens de ses ambitions et augmenter la part du budget communautaire qui lui est alloué. » Pour le MR, la PESD doit être financée en commun, de manière solidaire, et non par certains membres ou par une coalition ad hoc de pays volontaires. En outre, le parti libéral souhaite que les budgets de la défense des États membres soient établis après concertation des Quinze au sein du Conseil des ministres de la Défense.

Quant à la doctrine, l'Europe doit s'engager dans « une réflexion d'un nouveau type sur sa politique de sécurité et de défense en sachant que la distinction ancienne entre 'sécurité intérieure' et 'sécurité extérieure' n'est plus de mise. L'UE devra définir une politique qui englobe la triple dimension de la prévention, de la protection et de la répression (riposte). La PESD devra intégrer le terrorisme dans les tâches de Petersberg. » Et de défendre la rédaction d'un Livre Blanc européen sur la sécurité et la défense. En outre, le MR estime que « les menaces hyper-terroristes rappellent l'importance d'une dissuasion nucléaire minimale. L'existence des forces de frappe française et britannique pose la question de leur souhaitable intégration dans la réflexion de l'UE sur sa doctrine et ses capacités militaires. » Le MR souhaite ainsi que « l'UE intègre dans sa réflexion la dimension nucléaire de son système de sécurité ». Il propose qu'un groupe de planification nucléaire, s'inspirant du Nuclear Planning Group de l'Otan, soit institué sous la responsabilité du Conseil des ministres de la Défense.

3.4. LE VLD

Dans leur programme électoral 2003, les libéraux flamands estiment que l'Europe doit avoir sa politique étrangère propre. En outre, cette dernière devrait être ancrée de manière définitive dans la future constitution européenne. Pour le VLD, il est un fait indéniable que l'approfondissement de la PESD soit une nécessité, tant pour l'Europe que pour la Belgique : pour parvenir à un véritable développement de la PESD et de la PESD, le VLD exprime le souhait que la méthode communautaire soit employée pour les questions relevant du deuxième pilier. En outre, le Parlement et la commission devraient voir leur rôle accru dans ces matières, ce qui renforcerait ainsi tant la légalité que la légitimité du processus.

Ceci étant posé, il est important de considérer que pour le VLD une politique étrangère commune ne peut pas être crédible et efficace sans une véritable politique de défense pour la soutenir. Pour y parvenir, le VLD plaide pour le développement de moyens et de capacités de défense intégrés. Plus prosaïquement, pour les libéraux du Nord du pays, l'attention et les efforts devraient se porter principalement sur la coopération militaire dans les domaines opérationnels et à la coopération dans le cadre de l'achat de matériel²². Enfin, dans le cadre de la prévention des crises par l'UE, le VLD soutient également la création d'une force civile pour la prévention des conflits. Toutefois l'ensemble de ces politiques doit se faire en respect des engagements pris envers l'Alliance atlantique.

²² Concrètement le parti propose une force d'intervention propre à l'UE, une structure de commandement intégrée et une agence d'acquisition de l'armement.

3.5. ÉCOLO

C'est dans la partie « Europe » de son programme électoral qu'Écolo développe sa nouvelle position à propos de la PESD de l'Union européenne. Il estime que le développement de celle-ci devrait permettre « de s'affranchir d'un 'euro-atlantisme' trop prégnant et de défendre, à l'échelle internationale, une autre politique de règlement des conflits fondée sur une approche multilatérale (Onu) et une organisation multipolaire de la planète, dans laquelle la prévention primerait sur la répression ou l'option militaire ». Le parti estime que la PESD doit être axée sur la prévention des conflits ; tout recours à la force devant opérer le plus possible dans le cadre multilatéral. Celle-ci devra se faire uniquement sous mandat explicite de l'Onu.

Le parti souhaite la dissolution de l'UEO et l'intégration dans le traité sur l'UE de la garantie d'assistance mutuelle en cas d'agression, l'adoption d'un concept stratégique pour la PESD ²³, une nouvelle répartition des rôles dans la mise en œuvre de la PESD au sein des instances communautaires ²⁴, la création d'un comité de concertation inter-parlementaire ²⁵ sur la politique européenne de sécurité et de défense, l'instauration d'une véritable diplomatie commune, la création d'une véritable ligne budgétaire PESD, l'édification d'instruments ²⁶ au service de la prévention des conflits, la création à terme d'une armée européenne et d'une Agence européenne de l'armement issue de l'OCCAR et le renoncement aux armes nucléaires américaines, françaises et britanniques.

3.6. AGALEV

À l'instar d'Écolo, Agalev articule dans son programme électoral 2003 la problématique de la paix et de la sécurité, et donc de manière incidente la question de la politique européenne de sécurité et de défense, dans le contexte plus large d'une globalisation nouvelle. La sécurité internationale s'inscrit, aux yeux du parti écologiste flamand, dans le cadre de la sécurité internationale et de la diffusion des valeurs démocratiques à l'échelle globale. Pour ce faire, il importe de contribuer au développement d'instruments de prévention des conflits efficaces. Sur un plan européen, une réelle intégration politique des États

²³ Relevons parmi les objectifs à intégrer, pour le parti, dans ledit concept : « promotion et développement de la démocratie et des droits humains, développement durable, dans ses trois dimensions écologique, sociale et économique ; promotion du développement d'une culture de paix et de la non-violence ; développement d'un ordre politique international multipolaire, égalitaire, pacifique et fondé sur le droit et sur la coopération internationale ».

²⁴ À savoir les coopérations renforcées en matière de gestion militaire des crises dont les applications seront dépendantes d'un double contrôle parlementaire (européen et national), un renforcement de la Commission européenne en matière de PESD et la fusion du haut représentant pour la PESC et le commissaire aux Relations extérieures.

²⁵ Dans cette proposition, ce comité serait composé de deux cercles : le comité de concertation sur la PESD (parlementaires nationaux et parlementaires européens dans un ratio 50/50, regroupés par appartenance politique et se réunissant deux fois par an) et le comité pan-européen de sécurité et de coopération (les parlementaires du premier cercle et les parlementaires des pays candidats à l'UE et des pays de l'Otan non membres de l'UE).

²⁶ Le programme cite le renforcement de l'UPPAR, la création d'un institut européen de prévention des conflits, une agence européenne de renseignement, un corps européen civil de la paix.

membres de l'Union européenne constitue l'une des meilleures garanties en matière de sécurité.

À son niveau, la Belgique doit demeurer active en vue de parvenir à une intégration plus poussée et de réussir le développement d'une politique européenne de sécurité et de défense dont la composante essentielle ne serait pas militaire – et, donc, civile – et orientée vers la prévention des conflits. Pour ce faire, Agalev compte sur l'opérationnalité des missions de Petersberg, dont la mise en œuvre incomberait à la force de réaction rapide. Sur un plan plus politique, la rédaction d'un concept stratégique européen représente une étape fondamentale aux fins d'une Europe plus autonome en matière de défense et de sécurité. Il importe également, pour la poursuite de cet objectif, de maintenir un dialogue avec l'Otan.

Sur le plan institutionnel, une défense européenne digne de ce nom doit passer par une série de réformes. Agalev propose que le poste du haut représentant passe de l'autorité du Conseil européen à celle de la Commission européenne, afin de mieux représenter les intérêts de l'Union elle-même. Plus encore, les relations qu'entretiennent le haut représentant et le commissaire aux Relations extérieures doivent être révisées. Agalev insiste également sur la composante civile de la PESD. Le parti met l'accent sur le rôle que pourra jouer le corps civil européen pour la paix qui sera un élément essentiel en matière de prévention des conflits et de gestion des crises.

Agalev considère l'Onu comme la clé de voûte de la sécurité internationale. Elle doit continuer à jouer un rôle central en matière de sécurité internationale. L'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe doit poursuivre son rôle de dialogue paneuropéen avec les anciens États membres de l'Union soviétique et continuer son œuvre en matière de désarmement, de prévention des conflits, de protection des droits des minorités et de mise sur pied des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Si les rapports transatlantiques demeurent essentiels, ceux-ci doivent être révisés à l'aune des développements récents de la politique internationale. La sécurité, précise Agalev, ne peut se cantonner à la vision à court terme que développent les États-Unis. Il s'agit donc pour l'Union européenne de se départir de l'unilatéralisme américain.

L'avantage comparatif de l'Europe réside, pour Agalev, dans sa vision particulièrement large de la sécurité et de la paix. L'Europe combine, en effet, un ensemble d'instruments militaires et civils et agit sur l'ensemble du spectre des menaces, défis et enjeux en matière de sécurité en intégrant les dimensions politiques, économiques, sociales et militaires. Elle inscrit toute problématique de sécurité et de paix dans un contexte multilatéral plus large. Pour Agalev, l'avenir de l'Otan passe par sa transformation en une organisation politique et de sécurité collective. Il s'agirait pour l'organisation transatlantique de développer ses instruments en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix et de s'ériger comme une véritable plate-forme de dialogue. Dans une telle enceinte de sécurité renouvelée, les États-Unis et l'Europe seraient amenés à jouer des rôles complémentaires. Aussi, Agalev milite-t-il en faveur d'une spécialisation des tâches accrue dans le domaine de la sécurité transatlantique.

3.7. LE CD&V

Dans son programme électoral, la problématique de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), telle qu'abordée par le CD&V, reste, dans une large mesure, tributaire des récentes évolutions du système international, et de l'impact du terrorisme sur l'environnement géopolitique. De tels faits, peut-on comprendre de la part du CD&V, doivent conduire la Belgique à développer une nouvelle vision du système international et de la place occupée par les organisations internationales et régionales en charge, chacune à leur niveau, de la sécurité.

La réflexion du CD&V s'inscrit donc dans une perspective globale essentiellement articulée autour de la question de l'avenir de l'Organisation des Nations unies et de son Conseil de sécurité, qui, selon les termes du programme, devrait parvenir à un meilleur équilibre au niveau de sa composition. C'est dans ce cadre que s'inscrit la politique européenne de sécurité et de défense. L'Union européenne est perçue en fonction de sa qualité d'organisation régionale de sécurité. Une meilleure sécurité doit passer par une reconsolidation de l'architecture institutionnelle européenne. Un tel projet passe, pour le CD&V, à travers une meilleure répartition des tâches entre l'Union européenne et l'Otan. Il passe également à travers l'inscription dans le Traité de l'Union européenne d'une clause de solidarité, qui toutefois, ne porte point, préjudice à la possibilité pour les États neutres de ne pas s'aligner provisoirement à un tel engagement.

C'est au niveau européen que doit, selon le CD&V, s'inscrire la politique de défense de la Belgique. L'échelle de pertinence européenne ne doit pas, cependant, remettre en cause les obligations de la Belgique envers l'Otan, dont elle constitue un loyal allié. Toutefois, pour permettre la combinaison d'engagements européens et atlantiques, il importera de réaliser des choix : choix de répartition des tâches (ce qui implique une concentration de nos forces armées vers des missions de type « prévention des conflits » et « maintien de la paix ») ; choix dans les investissements qui devront être plus ciblés.

3.8. LE CDH

Dans son programme électoral ²⁷, le cdH estime que « si les pays européens veulent avoir les moyens de leurs ambitions pour à la fois assurer une capacité de sécurité et de défense propre et autonome mais aussi pour projeter leur stabilité, une série de réformes radicales s'impose, et ce en particulier pour la Belgique ».

Aussi, « en vue de réaliser une politique européenne de défense crédible et sur base notamment du rapport final du groupe de travail défense de la Convention européenne du 16 décembre 2002 », le cdH propose :

- « – de créer une défense collective garantissant la sécurité des citoyens et des institutions européennes via :
 - une 'eurozone' de la défense entre les pays qui le souhaitent par le moyen des coopérations renforcées et la définition de critères de convergence ;

²⁷ « Place à l'humain ! », Programme électoral 2003, Centre démocrate humaniste, Bruxelles, 2003.

- l'introduction d'une clause de solidarité dans le traité pour porter assistance à un État membre qui doit faire face à une attaque classique ou terroriste ;
- d'augmenter la capacité de projection de la stabilité et de la sécurité à l'extérieur de l'Union via :
 - une 'eurozone' de la défense ;
 - l'extension des 'missions de Petersberg' vers :
 - la prévention des conflits,
 - des actions en matière de désarmement,
 - la coopération et l'assistance militaire,
 - les opérations de stabilisation et de maintien de la paix,
 - le soutien à la lutte contre le terrorisme ;
 - un renforcement d'une gestion européenne des opérations via le haut représentant et le comité politique et de sécurité ;
 - le recours aux règles de l'abstention constructive dans la prise de décision ;
- d'adopter les moyens aux objectifs et aux ambitions politiques via :
 - des critères de convergence. Une initiative de la Belgique pour mettre en place, au besoin via les coopérations renforcées, une véritable politique de convergence en matière d'efforts de défense par l'adoption de critères simples qui combinent tout à la fois les dimensions qualitatives et quantitatives. À cette fin, l'Union européenne doit impérativement développer deux concepts :
 - un concept de convergence globale pour déterminer ce que doivent réaliser ensemble les Européens pour disposer de l'instrument militaire conforme à leurs ambitions,
 - un concept de convergence individuelle pour définir l'effort individuel de chaque État membre dans le cadre d'un partage équitable des coûts humains et matériels,
 - la création d'une agence européenne de l'armement et de la recherche stratégique préalable à l'instauration d'un véritable marché européen de l'armement dans lequel la Belgique doit préserver son intérêt et s'intégrer en adaptant son budget 'équipement' sur celui de pays de taille comparable (Suède, Pays-Bas, Finlande, Norvège). »

Mettant en avant la question du budget belge de la défense²⁸, le cdH propose d'adapter le budget de la défense pour le mettre en conformité avec les ambitions du plan stratégique 2000-2015 et de revoir, dans un deuxième temps, ledit plan qui plafonne le budget

²⁸ « Comme vient de le souligner l'ancien président du PS, Guy Spitaels, l'Europe de la défense dépense peu et mal, la moitié des USA (1,4% pour 2,87% aux USA). À titre d'exemple, même la Suède (neutre au niveau des alliances militaires) dépense plus (pour 8 millions d'habitants) que la Belgique (4 milliards d'€ contre 2,5 milliards d'€). Si l'on considère l'évolution des dépenses de défense en % du PIB, la Belgique est tombée en à 1,3%. Soit le plus mauvais % des 19 pays membres de l'Otan après le Luxembourg, le Canada et l'Espagne. 1,3%, c'est moins que la moyenne des pays européens membres de l'Otan (1,9%), c'est la moitié de la France, c'est beaucoup moins que des pays comparables par la taille : Pays-Bas (1,6%) et Norvège (2,1%). La moyenne entre 1995-1999 était de 1,7%. La Belgique est passée de 2,9% (moyenne 1980-1984) à 1,3%, seule l'Espagne fait pire (...). Le plan stratégique 2000-2015 prévoyait une augmentation importante des dépenses pour le renouvellement du matériel militaire à partir de 2003. Or, à la lecture du budget 2003, la part réservée aux investissements est tombée de 15,9 % à 14 % du budget global. Pire, si l'on s'en tient au seul pourcentage consacré aux dépenses d'équipement. La Belgique est le plus mauvais des 19 membres de l'Otan. La Belgique a consacré 5,4% de ses dépenses de défense à l'équipement en 2001. C'est pratiquement le quart de la France (19,9%), plus du quart du Royaume-Uni (24,8%) ou de la plus petite Norvège (23,3%). L'évolution est inquiétante: on était à 13,8% pour la période 1980-1984. On avait chuté à 5,8% pour la période 1995-1999. »

pour le définir en référence avec celui de pays comparables tels que le Danemark, la Norvège et les Pays-Bas. Cette révision devrait passer par un rééquilibrage du budget au profit des équipements et de la participation de la Belgique aux programmes internationaux de Recherche et de développement, en particulier pour les programmes d'observation et de communication par satellite et de garantir une participation récurrente et substantielle dans le programme Hélios.

Quant à l'Otan, le cdH « propose de revoir les modes de fonctionnement de l'Otan sur base du développement de la PESD et – à terme – afin d'organiser une prise de position commune préalable aux 15 au sein de l'alliance atlantique ».

3.9. LE FN

Pour le FN, tant la Belgique que l'Europe doivent se rendre compte des « véritables menaces » existantes et de citer : la montée d'un islamisme fanatique, le déséquilibre démographique entre le Nord et le Sud ²⁹ et l'éparpillement du stock d'armes de l'ex-URSS. En réaction à cela, le FN prône le développement au sein de la population d'un « esprit de défense et de patriotisme, à cent lieues du pacifisme suicidaire et anachronique ³⁰ ». Par contre pour le FN, il n'est pas question d'envisager la participation belge aux opérations de l'Otan et de l'Onu « à instaurer un nouvel ordre mondial ».

Pour le FN, l'Europe doit éviter la marginalisation sur le plan international en parlant d'une seule voix et en affirmant son indépendance par rapport aux États-Unis et à l'ONU ³¹. Toutefois, bien que réclamant la mise en place d'une « diplomatie européenne unique », le FN refuse la sappe du principe de souveraineté en matière de politique militaire économique ou culturelle. Sur ce point, le FN stigmatise les « gesticulations de lobbies et autres organisations mondialistes, à détruire les identités au profit de certains États (comme les États-Unis) et de certaines multinationales ».

Concernant la PESD, le FN plaide pour une coordination des armées des différentes Nations européennes. Pour le FN c'est la condition *sine qua non* pour que l'Europe puisse à nouveau jouer un rôle dans le monde. En outre, cette coordination doit s'accompagner d'un dégageant de la tutelle onusienne et américaine.

Dans ce cadre, le FN cite dans son programme un ensemble de domaines au sein desquels l'UE doit entreprendre des efforts en vue de l'aboutissement d'une véritable politique de sécurité et de défense commune : la mise en place de forces terrestre, maritime et aérienne polyvalentes ; le développement de moyens de renseignement et de surveillance

²⁹ Dans ce cadre, le FN propose une politique d'aide au développement repensée, en dehors de la tutelle de l'Onu et qui conditionnerait l'aide aux PVD à un engagement de leur part de réduire les flux migratoires vers la Belgique.

³⁰ Le FN se dit ainsi favorable au maintien du souvenir pour les anciens combattants et plaide pour une réconciliation nationale et européenne effective. Le parti stigmatise dès lors « les campagnes de dénigrement des soldats d'hier et d'aujourd'hui ».

³¹ Pour le FN il convient également de « définir l'Europe » : « Il s'agit d'indiquer les limites de l'Europe, en permettant ainsi de refuser sans équivoque l'entrée dans l'UE de pays tels que la Turquie, le Maroc, Israël, ou tout autre État noneuropéen. »

militaires ; la création d'une défense antimissile et enfin le soutien de l'industrie européenne de l'armement.

3.10. LE VB

Les aspects défense européenne et défense nationale du VB doivent se comprendre à la lumière de la première revendication du VB reste de faire de la future « Flandre indépendante » un État membre à part entière de l'UE.

Concernant la défense européenne, le VB plaide pour son développement de manière indépendante des Etats-Unis³². Pour le VB, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union européenne ne pourra être crédible qu'à la condition d'avoir une politique européenne de sécurité et de défense (PESD) pour la soutenir.

Pour le parti flamand, l'UE devrait être capable de défendre son territoire, de régler les tensions existant dans son environnement proche et également de pouvoir défendre ses intérêts à l'échelle mondiale. Pour le VB, l'UE doit pouvoir parler d'une seule voix. Dans ce cadre le parti plaide pour la mise en place d'un pilier européen de la défense et pour une coopération imposée plus fortement dans le cadre de l'armement, des technologies militaires, de la formation, de l'organisation et de la communication. Pour y parvenir le VB est partisan d'une augmentation des budgets nationaux et européens en la matière.

Enfin, sur la question de l'élargissement de l'UE, pour le VB la Turquie doit en être exclue : « L'Europe doit rester européenne » affirme le programme du parti. Pour le VB, il est nécessaire de respecter un socle de valeur commun, ce qui de l'avis du VB exclut la Turquie, mais également les pays du Maghreb.

3.11. SYNTHÈSE

Tous les partis politiques soutiennent la nouvelle PESD mais ils veulent aussi le maintien de l'Alliance atlantique. La différence entre les programmes se situe plutôt dans le degré d'autonomie de l'une par rapport à l'autre. La place qui est accordée à la nouvelle politique sectorielle de l'Union européenne au service de sa politique étrangère face à une Otan elle-même en mutation institutionnelle et doctrinale fait également l'objet de positions différenciées.

De toute évidence, les éventuelles divergences entre partis au sujet de l'UE et de l'Otan ne peuvent qu'être relativement marginales. Elles ne prennent de la hauteur que lorsqu'il s'agit de se positionner face aux contraintes budgétaires ou de définir le degré d'intégration de la politique nationale de la Belgique dans le processus intégrateur multinational.

³² Le parti souligne toutefois qu'il est nécessaire d'établir une coopération avec les États-Unis notamment dans le cadre de la prolifération des armes nucléaires biologiques et chimiques, mais également concernant la recrudescence du fondamentalisme islamique.

CONCLUSION

Quelles sont les leçons que nous pouvons tirer de l'analyse qui vient d'être opérée ? En matière d'activités parlementaires sur le suivi des questions de défense nationale et européenne, on peut constater une certaine dissymétrie au niveau de la mobilisation des acteurs politiques. On remarquera, tout d'abord, l'existence d'une large variété de préoccupations qui constituent autant de sous-thèmes dans le domaine de la défense nationale. Trois thématiques retiennent plus particulièrement l'attention des membres de la commission de la Défense nationale de la Chambre : le personnel, les infrastructures et, enfin, le matériel. En effet, à elles seules, ces trois catégories représentent plus de la moitié des activités de la commission. Il est, ensuite, intéressant de souligner qu'une grande part des préoccupations des élus, sur ce sujet, réside dans des considérations d'ordre post-matérialiste (santé des militaires, environnement) qui, du reste, prévalent sur certains sujets concernant la structure de l'institution militaire et la sécurité internationale.

Trois partis se distinguent dans le paysage politique belge de par l'importance de leur participation en commission de la Défense nationale. Le VLD, le Vlaams Blok et le CD&V sont, ainsi, à l'origine de plus de la moitié des questions parlementaires. De plus, on doit à l'ensemble des partis néerlandophones plus de quatre cinquième des questions posées. Cette tendance est exacerbée par le phénomène de sur-représentativité qui caractérise certaines formations politiques du Nord du pays. Inversement, les partis du Sud du pays témoignent d'une activité parlementaire qui, en termes de prorata, se révèle inférieure au pourcentage de leur représentation numéraire au sein de la commission.

L'analyse des sujets abordés par les partis fait ressurgir une dichotomie Nord/Sud. Sur les seize sujets répertoriés, quatorze bénéficient d'une attention majoritaire de la part des partis flamands. Les préoccupations d'ordre post-matérialistes sont l'apanage des représentants d'Agalev. À l'inverse, les questions de matériel et d'infrastructures bénéficient principalement de l'attention des libéraux flamands. C'est là, sans doute, la confirmation d'un désinvestissement notoire des affaires de défense de la part des partis francophones.

L'analyse des programmes des partis traduit, par contre, une certaine cristallisation des positions autour de quelques thématiques clés liées à l'avenir de la défense nationale et de la sécurité européenne. Premier sujet « fédérateur », la nécessité d'une spécialisation accrue des tâches au niveau européen se retrouve parmi les préoccupations d'un grand nombre de formations politiques, tant au Nord qu'au Sud du pays. Second sujet d'intérêt, la nature des missions (opérations de maintien et de rétablissement de la paix) et des tâches nouvelles de l'armée constitue également le creuset d'un large consensus entre partis. De même, l'exigence d'un ancrage plus important de la Belgique dans des cadres de coopération multilatérale en matière d'achats conjoints d'équipements et de participation aux missions semble relever de préoccupations communes à l'ensemble des formations. Troisième matière « fédératrice », le secteur du « personnel » suscite une certaine fusion quant à la nécessité de rendre le métier de militaire plus attractif, de rationaliser la politique de ressources humaines, mais aussi de favoriser une meilleure intégration civilo-militaire. Enfin, quatrième sujet clé, le budget ne fait pas exception à l'harmonisation des positions partisanes dans la mesure où les formations politiques prônent la réalisation

d'économies, non pas à travers une diminution du budget, mais plutôt par une utilisation plus efficace de ce dernier (notamment, à travers des achats conjoints).

Concernant la politique de sécurité et de défense européenne, nous pouvons percevoir à travers les programmes des partis politiques que cette dernière influence fortement les choix et les postures, tant il est vrai que la sécurité de la Belgique n'a de sens que dans un cadre collectif associant une politique extérieure (européenne) qui définit ses axes³³. En cela, les partis avalisent les lignes de forces qui ont imprégné la politique extérieure du pays depuis quatre ans en matière de PESD. Celles-ci font du pays un laboratoire de la coopération multinationale, des synergies interarmes et des restructurations qualitatives en vue d'une fédéralisation partielle de cette politique sectorielle de l'Union européenne. Parallèlement, les partis politiques continuent à soutenir la place du pays en tant que membre historique à l'Alliance atlantique. Les différences entre partis s'exprimeraient plutôt dans l'équilibre relationnel à atteindre entre l'Otan et l'Union européenne en matière de sécurité et de défense mais aussi sur la définition à donner à propos d'une éventuelle future « armée européenne ».

Reposant parfois sur des leaders³⁴ qui par leur expérience ou leur fonction sont proches ou membres des organes de décision de l'exécutif, la place prise dans les programmes des partis à propos de la sécurité et de la défense reste néanmoins modeste car cette matière ne figure pas comme une priorité politique à l'instar des autres départements.

³³ Ce choix est particulièrement visible au MR où la partie « défense nationale » est directement intégrée dans les chapitres européens.

³⁴ À savoir Armand De Decker et Louis Michel (MR), André Flahaut (PS), Guy Verhofstadt (VLD).

Derniers Courriers hebdomadaires parus

- 1771-1772 La libéralisation du secteur ferroviaire et ses conséquences en Belgique
Par Franklin Dehousse, François Gadisseur
- 1773 Le renforcement de la sécurité intérieure de l'Union européenne
Par Thierry Coosemans
- 1774-1775 La réforme des provinces en Wallonie
Par Frédéric Doms
- 1776-1777 La Convention européenne. Genèse et premiers résultats
Par Cécile Barbier
- 1778 Le travail intérimaire
Par Catherine Delbar, Évelyne Léonard
- 1779 La circonscription de Bruxelles-Hal-Vilvorde et les réformes électorales de 2002
Par Jacques Brassinne de la Buisnière
- 1780 La loi du 13 février 2003 ouvrant le mariage à des personnes de même sexe
Par Christelle Arend-Chevron
- 1781 Implantation syndicale et taux de syndicalisation (1992-2000)
Par Étienne Arcq, Magali Aussems
- 1782 La controverse sur les conventions collectives flamandes
Par Andrée Debrulle, Étienne Arcq
- 1783-1784 Bilan de l'exercice des compétences transférées par la Communauté française
Par Raphaël Born
- 1785 Index 2002
- 1786-1787 La sidérurgie en Wallonie entre Usinor, Dufenco et Arcelor
Par Michel Capron
- 1788-1789 Les programmes des partis francophones pour les élections du 18 mai 2003
Par Thierry Coosemans
- 1790-1791 Les réformes électorales sous la législature 1999-2003
Par Pierre Blaise, Jacques Brassinne de la Buisnière, Vincent de Coorebyter
- 1792 Les programmes des partis politiques flamands pour les élections du 18 mai 2003
Par Serge Govaert
- 1793-1794 La préparation des élections fédérales du 18 mai 2003
- 1795 Les relations collectives dans le secteur non marchand
Par Philippe Dryon, Estelle Krzeslo
- 1796 La politique pénale du gouvernement arc-en-ciel en matière de drogues
Par Christine Guillain
- 1797 La réforme fiscale du gouvernement arc-en-ciel
Par Luc Simar